



# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Rapport d'activité 2018

# PRÉSENTATION

## Le Conseil de développement, définition

Le Conseil de Développement est l'assemblée consultative de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Les objectifs du Conseil de Développement consistent à rapprocher les politiques publiques de ceux qui les vivent et à construire une action publique plus adaptée en reconnaissant aux citoyens une qualité « d'expertise d'usage ». Il s'agit donc d'une participation volontaire du citoyen à la vie publique, autrement que par le simple devoir électoral.

Le Conseil de Développement n'est pas un lieu d'exercice de pouvoir personnel ou de contre-pouvoir. Il fonctionne en transparence, dans le dialogue, l'écoute et l'ouverture, en collaboration avec les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné de manière à atteindre les objectifs fixés.

## Le Conseil de développement, ses missions

- Aller à la rencontre et être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire ;
- Collecter des informations sur les réalisations et les projets du territoire ; se faire l'écho des différents travaux en cours, des avis et/ou propositions du Codev auprès des acteurs, des élus et des citoyens du territoire ;
- Renforcer le débat public en créant des espaces de discussions, d'expressions et de réflexions ;
- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.
- S'impliquer dans les problématiques liées au développement local (débat, colloque, module de formation, etc.) sur le territoire
- S'ouvrir aux dynamiques territoriales dans d'autres pays
- Participer à des débats citoyens

# 1 Le Conseil de Développement, fonctionnement

La loi NOTRe vient renforcer le rôle du Conseil de Développement et l'inscrit comme une instance de démocratie participative à part entière des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). « *Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. Il est composé de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement Public. La composition du Conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).* » (loi NOTRe, art.88). En outre, il est une instance d'initiatives locales ascendantes, un aiguillon stimulant une dynamique de projets citoyens.

Le seuil de mise en place d'un Conseil de développement est de 20 000 habitants pour une couverture territoriale des processus de démocratie participative. Suite à la modification de son périmètre, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est passée le 1er janvier 2017 à une population de 35 000 habitants pour 19 communes.

Le Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné a été créé par délibération du 11 avril 2017. Le CODEV comprend 36 places représentant différentes communes du territoire et volontairement issus de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la Communauté de communes. (voir composition au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en Annexe 1)

Installée depuis le 4 mai 2017, la vie du Conseil de Développement s'organise autour de différentes instances :

## L'Assemblée Plénière

Composée de 36 sièges, elle réunissait au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 32 membres. Son travail est axé sur la transversalité et la cohérence. Elle informe sur les grandes orientations de la collectivité. Elle rend des avis selon les saisines et les auto saisine sur lesquelles elle a travaillé. Chaque membre du Conseil de développement a droit de vote.

## Le Bureau

Le Bureau du Conseil de développement a été élu lors de la séance plénière du 14 juin. L'élection désigne le Président et les 2 vice-présidents qui forment le bureau et représentent les 3 collèges.

Malgré un souhait de parité dans le bureau, il n'y a pas eu de candidate pour ce bureau.

Les 3 membres composant le bureau sont :

- Alain Jamet, président (collège Solidarités)
- Nicolas Coeffic-Robineau, vice-président (collège Environnement)
- Frédéric Bougeot, vice-président (collège Économie/agriculture)

En 2018, le bureau s'est réuni 9 fois (avec l'animatrice du Conseil de développement)

## **Les Collèges**

Ils sont au nombre de 3 :

- Solidarités
- Environnement
- Économie/agriculture

Les collèges travaillent soit sur les sujets dont le conseil de développement a été saisi, soit sur des thèmes spécifiques qui peuvent être proposés en Plénière du Conseil de Développement.

## **Fonctionnement général**

Le Conseil de Développement ne possédant pas d'entité juridique propre, la Communauté de communes met à sa dispositions des moyens techniques (salles, matériel informatique, etc.) et des moyens humains avec l'emploi d'une animatrice pour un temps de travail de 40% pour accompagner et animer le CODEV.

## **Démissions**

Au cours de l'année 2018, 7 membres ont présenté leur démission du Conseil de développement portant le nombre de membres à 26 au 31 décembre 2018.

## **Les moyens de communication**

Depuis septembre 2018, un encart est réservé dans le magazine communautaire. Les journaux locaux (Ouest-France et Chronique Républicaine) sont aussi des médias permettant une communication plus large.

Pour être présent sur Internet et sur les réseaux sociaux, une page Facebook a été créée : [facebook.com/codevVIA](https://facebook.com/codevVIA)

## 2 Travaux du conseil de développement en 2018

### Le travail des Plénières en 2018

5 Plénières se sont tenues en 2018.

- Le 15 février : 21 participants
- Le 12 avril : 19 participants
- Le 14 juin : 17 participants
- Le 20 septembre : 18 participants
- Le 22 novembre : 25 participants

### Les Saisines

La loi prévoit la possibilité pour la Communauté de communes de saisir le Conseil de Développement sur des questions concernant son périmètre d'action. On parle alors de saisine.

En 2018, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a saisi le Conseil de Développement 5 fois.

Saisines	Date saisine	Date réception éléments	Date remise de l'avis
Schéma culturel	12/01/2018	19/12/17 (courrier du Codev) 26/01/18 (présentation de la phase 1 diagnostic)	28/02/2018
PCAET	08/02/2018	08/02/2018 + invitation aux ateliers transition en 2017	05/03/2018
PLH	16/04/2018	18/12/2017 (courrier du Codev) 09/02/2018 (diagnostic et synthèse) 20/04/2018 (orientations validées en bureau)	30/05/2018
PLUi	18/04/2018	14/04/2018	30/05/2018
Schéma des déplacements	18/07/2018	23/07/2018	10/10/2018

## Les orientations du schéma culturel

- Avis rendu le 28 février 2018
- 12 participants

La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement le 12 janvier 2018 sur la phase 1 « état des lieux, diagnostic » du projet de schéma culturel sur lequel elle a travaillé avec le cabinet d'études Syllab.

Une réunion de présentation du diagnostic avec le cabinet d'études, M. Maubé, élu délégué à la Culture et Mme Delamarre-Jaouen, chargée du développement culturel, a eu lieu le 25 janvier 2018.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 8 février et a ensuite travaillé sur un document commun dont les grands principes ont été validés en plénière du 15 février.

### **Méthodologie**

Le Codev a souhaité réfléchir en partant des questions suivantes :

- Comment percevons nous la culture sur notre territoire ?
- Les enjeux présentés correspondent-ils à ce que le Codev pense utile ?
- Quelle est la valeur ajoutée de l'intervention communautaire ?

### **Avis sur le diagnostic**

Le diagnostic réalisé et les enjeux globaux et transversaux présentés remportent majoritairement l'adhésion du Codev.

Cependant, le diagnostic a été uniquement réalisé sur l'ensemble des actions déjà soutenues par la Communauté de communes. Ce périmètre ne semble pas suffisant au Codev pour juger pertinence de la valeur ajoutée de la Communauté de communes.

Une vision plus globale de l'offre culturelle du territoire (associations, communes...) aurait permis d'avoir une idée plus complète de la vie culturelle locale.

### **Propositions**

Le 12 avril, la Communauté de communes a transmis le rapport de la phase 2 sur les orientations stratégiques.

Les remarques sur les axes de travail du diagnostic ont été prises en compte mais sans apporter de modification.

Certaines des propositions d'orientations ont été prises en compte et intégrées dans le schéma final, notamment la mise en place d'un fond de soutien aux pratiques amateurs qualifiées qui répond à une problématique soulevée par le Conseil de développement.



[Consulter l'avis et la contribution du Conseil de développement](#)

## Le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial

- Avis rendu le 5 mars 2018
- 11 participants



La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement le 8 février 2018 sur les grandes orientations du PCAET.

Une réunion de présentation des grandes orientations, M. Roger, vice-président en charge de la transition énergétique et Mme Rouillard, chargée de mission, a eu lieu le 7 février 2018.

Après un premier travail sur l'avis global validé en plénière du 15 février, le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 21 février et a finalisé l'avis.

Les membres du CODEV ont validé les objectifs fixés tout en soulevant des points nécessitant des précisions afin d'adapter les actions à mener par la suite tant par la collectivité que pour les habitants du territoire.

### **Propositions**

Le Codev a soumis des propositions sur les orientations et sur les actions à mener sur le territoire pour orienter ou consolider les axes de travail du COPIL.

- Ajouter à l'économie circulaire la notion de circuit court
- Prendre en compte l'habitat ancien, qui doit être une priorité au sens du CODEV.
- Engager une démarche d'information/mobilisation autour du PCAET pour que ce dispositif ne demeure pas abstrait et lointain pour les habitants, cela pourrait être éventuellement le rôle du CODEV que d'animer cela.



[Consulter l'avis et la contribution du Conseil de développement](#)

A la suite de la saisine, la Communauté de communes a invité le Codev à participer aux 3 ateliers "Agriculture" du PCAET. 2 membres du Codev ont participé.

En 2019, le Val d'Ille-Aubigné propose au Conseil de développement d'animer la consultation publique du PCAET en partenariat avec les services de la Communauté de communes.

Cette consultation doit avoir lieu en septembre 2019.

## Les grandes orientations du Programme Local de l'Habitat

- Avis rendu le 30 mai 2018
- 9 participants

La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement le 16 avril 2018 pour émettre un avis et des propositions d'actions sur les orientations du PLH

Le Conseil de développement a désigné le collège solidarités pour travailler sur la thématique.

Une première séance de travail, en amont de la saisine, a tout d'abord permis aux membres d'échanger sur les documents fournis par les services de la Communauté de communes et élaboré par Soliha.

Une seconde réunion a ensuite permis de travailler sur la demande précise de la Communauté de communes, des réponses ayant été apportées par Mme Anne Rogard, chargée de mission habitat/mobilité, sur les aspects techniques et législatifs.

Une rencontre a ensuite été organisée avec M. Richard, vice-président en charge de l'habitat, accompagné de Mme Rogard.

### **Avis**

Le conseil de développement a soumis des questions et des propositions.

« Pour une volonté forte d'accueil de population, le Codev considère les orientations du PLH comme cohérentes. Il alerte néanmoins sur les conséquences sur le foncier agricole et naturel. De même, la solidarité territoriale paraît peu respectée pour une commune pôle structurant en devenir ».

Dans le cadre des bilans des anciens PLH, de nombreuses propositions pour le futur PLH sont partagées par le Codev.

La question de tous les migrants reste une volonté forte du Codev qui souhaiterait que le nouveau PLH notifie clairement un objectif d'accueil de cette population.

La Communauté de communes a transmis des éléments de réponses, notamment sur la question des migrants : *dans l'orientation du PLH « développer un habitat solidaire pour répondre aux besoins spécifiques », l'action suivante sera affichée « offrir des réponses qualitatives pour accueillir les migrants » afin de développer une connaissance et coordonner les actions d'accueil des migrants.*



[Consulter l'avis et la contribution du Conseil de développement](#)

La Communauté de communes a incité le Codev à participer au forum « Habitat », le 1er juin à La Mézière. 6 membres du Codev étaient présents.



## Les orientations générales d'aménagement et de développement du territoire dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Avis rendu le 30 mai 2018
- 18 participants

La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement le 18 avril 2018 pour émettre un avis et des propositions concrètes qui pourraient enrichir le projet et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Conseil de développement a désigné 18 membres issus des 3 collèges pour travailler sur la thématique.

Une première séance de travail a tout d'abord permis aux membres d'échanger sur les documents fournis par les services de la Communauté de communes et élaboré par l'AUDIAR.

Dans un second temps, M. Coeur-Quêtin, vice-président en charge de l'urbanisme , accompagné de Mme Anne-Laure Chollet, chargée de mission PLUi, sont venus échanger avec les membres du Conseil de développement sur la démarche et les orientations définis par le groupe de travail élus.

### **Avis**

Le conseil de développement a indiqué dans son avis que le PADD, composé de nombreux éléments déjà abordés dans d'autres consultations était conforme à la politique et aux objectifs fixés par la Communauté de communes mais qu'il restait des thématiques pour lesquelles le Conseil de développement ne pouvait pas se prononcer, n'ayant pas reçu d'éléments suffisants.

De plus, il a souhaité attirer l'attention de la Communauté de communes sur quelques éléments importants par le biais de questions et de propositions concrètes et a indiqué son intérêt à participer aux groupes de travail.

Par la suite, le Codev n'a pas été associé aux groupes de travail pour l'élaboration des différentes orientations.



[Consulter l'avis et la contribution du Conseil de développement](#)

## Les orientations du schéma des déplacements

- Avis rendu le 10 octobre 2018
- 8 participants



En amont de la saisine, le Conseil de développement a été invité à participer au premier séminaire mobilité pour une nouvelle approche de la mobilité "Des séminaires pour comprendre et agir dans les territoires" organisé par l'ADEME le jeudi 31 mai 2018 à Montreuil-sur-Ille. 1 membre à participer au séminaire.

La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement le 18 juillet 2018 pour émettre un avis sur les orientations proposées et des propositions concrètes qui pourraient être reprises dans le programme d'actions.

Une réunion a tout d'abord permis aux membres d'échanger avec Mme ROGARD sur les documents fournis par les services de la Communauté de communes et élaboré par ITEM et IDEA Recherche et le service mobilité et d'obtenir des informations techniques complémentaires sur le diagnostic et les orientations proposées.

### **Avis**

Le Codev a rendu un avis indiquant que les 3 orientations proposées étaient cohérentes avec le diagnostic, pour lequel il existe beaucoup d'interactions entre les orientations.

Il a néanmoins souhaité apporter des compléments à cet avis suite aux réflexions issues de son travail et a proposé des actions concrètes.

Le Codev souhaitait être intégré à la suite de la saisine afin de poursuivre son travail sur la mise en place des fiches actions.

La Communauté de communes a invité le Conseil de développement à participer au second séminaire Ateliers-débats sur la Mobilité. 5 membres ont participé.

Un courrier de réponse a été transmis au Codev le 20 décembre, après validation du schéma en conseil communautaire. Les propositions transmises ont été prises en compte, le Codev espère qu'elles seront utiles pour l'application du schéma directeur.



*Consulter l'avis et la contribution du Conseil de développement*

## Les groupes de travail

En 2018, le nombre important de saisines n'a pas permis aux membres du Codev d'approfondir les thématiques prévues. Elles ont été reportées à 2019.

## Autres contributions en 2018

- Participation à la concertation autour du nouveau Schéma local de la Trame verte et bleue de la Communauté de communes (7 membres du Codev) :  
*mardi 18 septembre : agriculture – carrières / mercredi 19 septembre : nature en ville / mardi 25 septembre : forêt/bois / mercredi 26 septembre : bâti - éducation à l'environnement*
- Participation le 31 août 2018 à la conférence « Rien ne se perd, tout se transforme » sur l'économie circulaire à Langouët organisée par la Communauté de communes (3 membres du Codev)
- Participation le 14 avril 2018 aux Assises régionales de la vie associative à Saint-Brieuc co-organisées par la Région Bretagne et le Mouvement Associatif Bretagne (1 membre du Codev)
- Participation le 2 octobre 2018 à la réunion territoriale Breizh Cop à Melesse (2 membres du Codev)
- Participation le 13 novembre 2018 aux Assises des transitions alimentaires locales à Bréal-sous-Monfort sur le thème "L'alimentation entre campagnes et villes, quel rôle des collectivités ?" organisé par le FRCIVAM Bretagne.
- Participation au Comité de pilotage du Contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Rennes (validation de la clause de revoyure du contrat de partenariat en avril 2018 mais pas de réunion en 2018)

Le Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné a adhéré en 2018 au Réseau des Conseils de Développement Bretons.

- Participation le 23 avril 2018 à la journée Mobilités à Gourin organisée par le réseau des conseils de développement bretons (animatrice du Codev)

## **La communication**

Les articles de presse parus (*voir annexe 2*) :

- Le magazine communautaire (magazine#8 mars-avril 2018)
- Le magazine communautaire (magazine#9 mai-juin 2018)
- Le magazine communautaire (magazine#11 septembre-octobre 2018)
- Le magazine communautaire (magazine#12 novembre-décembre 2018)

### 3 Bilan financier 2018

NATURE	Dépenses	Recettes	COMMENTAIRES
frais de personnel	16 856,00 €	- €	40% ETP (brut chargé)
cotisation réseau CD breton	850,00 €		
Communauté de communes		11 456,00 €	
Subvention régionale		6 250,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>17 706,00 €</b>	<b>17 706,00 €</b>	

## CONCLUSION

Depuis le 4 mai dernier, notre assemblée citoyenne participative a entamé sa troisième année de réflexion et « d'expertise d'usage » afin de renforcer la dimension démocratique au service de notre territoire du Val d'Ille-Aubigné.

N'étant ni un contre-pouvoir, ni une officine parallèle mais, dans la mesure du possible, un aiguillon du développement local, nous sommes des citoyens bénévoles désireux de s'engager pour aller de la participation à l'implication des habitants pour faire du Val d'Ille-Aubigné un territoire où il fait bon vivre.

Les attentes sociales s'expriment, chez nous comme sur les autres territoires, en espérant être prises en compte pour le bien commun et le bien vivre ensemble.

Les solidarités, l'environnement et l'économie au service de l'homme (et non l'inverse...) constituent les axes principaux de notre travail en collaboration avec les élus de la Communauté de communes tout en sachant que la transversalité s'impose sur des enjeux majeurs comme la culture, l'agriculture, l'eau et l'air, la vitalité de nos centre-bourgs, l'habitat, les changements climatiques et l'accueil bienveillant pour toutes celles et tous ceux qui vivent et vivront en Val d'Ille-Aubigné...

La diversité des membres du Conseil de développement constitue un atout pour avancer ensemble, aussi sur notre territoire, et ainsi faire commune humanité.

En espérant que d'autres citoyens nous rejoignent, nous remercions le conseil communautaire pour la considération qu'il porte à notre assemblée pour la poursuite du dialogue ouvert et bénéfique pour toutes et tous.

Alain Jamet, président du Conseil de Développement